

Reclassement pour inaptitude physique et gestion du dossier

TOO033DREC

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrones

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable
- Savoir mettre en œuvre la procédure liée au reclassement de ces fonctionnaires



Public Visé

Gestionnaires ou responsables chargés du reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions • Médecins de prévention • Assistants sociaux du travail • Psychologues du travail



Pré Requis

Connaitre la réglementation en matière de reclassement pour inaptitude physique de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser la réglementation applicable
Savoir mettre en œuvre la procédure liée au reclassement de ces fonctionnaires

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique
- Mises en situation envoyés par les stagiaires préalablement au stage ou apportés par le formateur
- Échanges entre participants
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

• Conditions requises

- Agents concernés
- Conditions liées à l'état physique du fonctionnaire
 - . Notion d'inaptitude physique
 - . Constataction de l'inaptitude physique aux fonctions exercées
 - . Reconnaissance de l'aptitude à d'autres fonctions
- Démarche et procédures préalables
 - . Concertation avec le service de médecine préventive
 - . Recherche préalable d'aménagement de poste ou de changement d'affectation
- Procédure
 - . Demande de l'agent
 - . Consultation du comité médical ou de la commission de réforme
 - . Recherche effective et réelle d'une possibilité de reclassement
 - . Consultation de la CAP

• Modalités de reclassement pour inaptitude physique

- Reclassement par la voie du détachement
 - . Procédure
 - . Conditions de détachement
 - . Fin du détachement et conséquences
- Autres modalités de reclassement
 - . Recrutement dans un autre cadre d'emplois
 - . Intégration dans un autre grade
 - . Reclassement pour raison opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels

• Intérêt du reclassement pour la collectivité et limites du reclassement

- Intérêt du reclassement pour la collectivité
- Obstacles au reclassement
- Conséquences de l'impossibilité de reclasser

• Rôle du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et du Centre de gestion

- Participation à la recherche de l'emploi de reclassement
- Participation financière

• Cas pratiques

A partir de l'analyse de dossiers et d'éléments de contexte fournis par le formateur, gestion de situations de reclassement :

- Préparation de propositions de dispositifs de reclassement à mettre en œuvre

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Deux jours pour parfaire sa connaissance de la réglementation et maîtriser la procédure de reclassement des fonctionnaires

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

14.00 Heures
2 Jours

De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 1 320.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 220.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org